



## Conseil communautaire du Jeudi 5 mars 2026 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **17 février 2026**  
Nombre de conseillers en exercice : **50**  
Nombre de conseillers présents : **40**  
Nombre de conseillers absents : **10**  
    Dont suppléés : **2**  
    Dont pouvoirs : **3**  
Nombre de votants : **45**

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **ZAE les Savelles – vente d'un terrain à la SCI Riemnucé (Passion Maçonnerie)**
5. **Examen d'une demande de subvention en matière d'immobilier d'entreprise**
6. **Convention de partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)**
7. **Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire »**
8. **Modification du règlement d'intervention de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire »**
9. **Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réhabilitation du sentier de Montmorville**
10. **Modification de la carte des emplois**
11. **Détermination du nombre de représentants au CST**
12. **Reversement aux communes de la taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT-LD)**
13. **Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025**
14. **Taux des taxes locales 2026**
15. **Convention financière de groupement de commande pour évaluer l'impact de la Venelle sur le débit volumétrique de la Tille et l'impact d'un réaménagement du site dit « Pertes de la Venelle »**
16. **Etude sur le risque inondation sur la commune de Renève**
17. **Produit de la taxe GEMAPI 2026**
18. **Attribution des subventions 2026**
19. **Conventions avec l'OICMF et l'OISMF**
20. **Détermination du coût par élève des écoles du territoire**
21. **Budgets prévisionnels 2026**
22. **Fongibilité des crédits (BP, BA OT et BA OM)**
23. **Adhésion au dispositif Pass culture**
24. **Cession de la parcelle AB 514 à la commune de Mirebeau sur Bèze**
25. **Information sur la trésorerie**
26. **Questions diverses**

**Étaient présents** : Georges APERT – Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Roland CHAPUIS – Christian CHARLOT – Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Didier LENOIR – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

**Étaient excusés** : André JOURDHEUIL - Jean-Claude MARCAIRE – Bernard PETIT – Séverine PRUDHOMME – Robert ROBLOT.

**Étaient absents** : Cyril BELLANT – Marc BOEGLIN – Gérard DEGUY - Jean-François MICHON – Jérôme SOUILLOT.

**Ont donné pouvoir** : André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO – Bernard PETIT pouvoir à Roland de BRETTEVILLE – Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT.

**Suppléants présents** : Max CLEMENT- Bruno MATEOS-MARTIN.

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO.

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

**Elections municipales et intercommunales** : Le Président indique que toutes les communes de la Communautés de communes ont présenté des listes, sur les 32 communes :

- ✓ 26 communes ont 1 liste
- ✓ 6 communes ont 2 listes

Le Conseil sera composé de 50 conseillers communautaires et le Conseil d'installation devrait se tenir le jeudi 9 avril 2026

**Cuisine centrale mutualisée** :

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le lundi 16 février et a émis un avis favorable à la création du « Syndicat Mixte de la cuisine centrale mutualisée ».

L'arrêté de création a été signé par le Préfet le 24 février et le syndicat sera officiellement créé le 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le Comité syndical sera composé de :

- ✓ 4 membres de la CC Mirebellois et Fontenois
- ✓ 4 membres de la CC Auxonne-Pontailier-Val de Saône

Les membres seront élus à l'occasion du conseil d'installation

**Calendrier de l'Ecole des 3 Arts** : V. MEUNIER présente le calendrier des manifestations de l'Ecole des 3 Arts de mars à mai 2026.

Le Président soumet ensuite à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la cession de la parcelle AB 514 à la commune de Mirebeau pour la réalisation d'un city stade.

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, pour l'ajout à l'ordre du jour du point n°24 sur la cession de la parcelle AB 514 à la commune de Mirebeau.

**1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

**2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 3 décembre 2025.

### 3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement financier dans le cadre du rapport quinquennal obligatoire des attributions de compensation au cabinet STEGO pour un montant de 2 700 € TTC.
- Attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement pour la réalisation du diagnostic territorial dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale au cabinet Marie-Pierre MARCHAND pour un montant de 5 880 € TTC.

### 4. ZAE les Savelles – vente d'un terrain à la SCI Riemnucé (Passion Maçonnerie)

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section G n°459, d'une superficie de 3 294 m<sup>2</sup>, située sur la ZAE Les Savelles à Arceau, au profit de la SCI RIEMNUCÉ.

**FIXE** le prix de vente à 33 € HT le mètre carré, soit un montant total de 108 702 € HT.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### 5. Examen d'une demande de subvention en matière d'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accorder la subvention suivante au titre de l'immobilier d'entreprise :

Entreprise	Activité	Projet	Dépenses éligibles	Subvention
SCI Riemnucé	Gestion immobilière	Construction d'un bâtiment d'activité et installation du siège social de l'entreprise Passion Maçonnerie	247 068 €	5 000 €

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### 6. Convention de partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en place d'un partenariat entre la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) en vue de la création d'un Espace France Emploi Domicile au sein de la France Services.

**DIT** que ce partenariat est conclu sans participation financière de la collectivité.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

B. PORCHEROT demande si des permanences sont prévues au sein de France Services.

C. CHARLOT le confirme et précise que les agents de France Services seront formés. Il souligne également que ce partenariat n'entraîne pas de dépense pour la Communauté de Communes.

**7. Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire »**

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 contre :

**APPROUVE** l'attribution des subventions dans les conditions suivantes :

Dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire », les subventions suivantes sont attribuées à :

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Dépenses éligibles	Montant attribué (taux : 30 % plafond 2 500 €)
Terres du Possible	Corps et Cœur en Mouvement : le possible se construit	9 000 €	2 500 €
Mission Locale	En Voiture Simone !	8 100 €	2 430 €
Total			4 930 €

**PRECISE QUE** les subventions sont accordées sous réserve :

- Du respect des objectifs et actions présentés dans les dossiers de candidature,
- De l'utilisation des fonds exclusivement pour des dépenses de fonctionnement éligibles,
- De la transmission des pièces justificatives prévues par le règlement d'intervention,
- De la signature d'une convention définissant les modalités de versement, de suivi et de contrôle.

**RAPPELLE QUE** le versement des subventions est effectué conformément au règlement d'intervention :

- Un acompte maximal de 30 % pourra être versé à la signature de la convention,
- Le solde sera versé après validation du rapport d'activités et de l'évaluation des résultats du projet.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2026, au chapitre 65 - article 65748 - fonction 428.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## 8. Modification du règlement d'intervention de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire »

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

**APPROUVE** la modification de l'article 7 du règlement d'intervention de l'appel à projets « Initiatives sociales d'intérêt communautaire » relative aux modalités de calcul de la subvention.

**PRECISE** que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter de l'exercice en cours et pour l'ensemble des futurs appels à projets relevant de ce dispositif.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## 9. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réhabilitation du sentier de Montmorville

Rapporteur : Laurent BOISSEROLLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

**APPROUVE** le projet de réhabilitation du sentier de Montmorville.

**AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme de Valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Interventions :

L. BOISSEROLLES précise que l'Office de tourisme va publier les circuits de randonnées du territoire sous forme de fiches individuelles détachables.

N. GAVOILLE demande si le circuit de randonnée sera adapté aux personnes en situation de handicap.

L. BOISSEROLLES précise qu'il ne pourra pas l'être dans la totalité.

## 10. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

**APPROUVE** la modification de la carte des emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

F. GAILLARD interroge sur le nombre de 200 paies mensuelles pour 163 agents employés, il demande également le nombre d'agents titulaires et contractuels.

H. DURIER précise qu'il y a davantage de paies que d'agents permanents car sont également inclus les contrats de remplacements, extrascolaires et saisonniers. Elle précise qu'il y a 103 agents titulaires ou stagiaires et 60 contractuels.

B. MATEOS-MARTIN demande le coût des 2 créations de poste.

H. DURIER précise que pour l'année 2026, le coût chargé du responsable de la gestion administrative des ressources humaines est estimé à 34 439 € et celui du technicien environnement à 20 000 €.

## 11. Détermination du nombre de représentants au CST

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du Comité social territorial.

**DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 4 titulaires et 4 suppléants au sein du Comité social territorial.

**DECIDE** le recueil, par le Comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

## 12. Reversement aux communes de la taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT-LD)

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** les modalités de reversement de la taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT-LD) au titre de 2025.

Nom Collectivité	Voierie en mètres	dont ZAE	TOTAL	%tage	Montant
ARCEAU (21)	11 609	1 058	10 551	4,15%	532,94 €
BEAUMONT-SUR-VINGEANNE (21)	10 997		10 997	4,33%	555,47 €
BEIRE-LE-CHATEL (21)	10 900		10 900	4,29%	550,57 €
BELLENEUVE (21)	17 630		17 630	6,94%	890,50 €
BEZE (21)	11 403		11 403	4,49%	575,97 €
BEZOUOTTE (21)	1 275		1 275	0,50%	64,40 €
BLAGNY-SUR-VINGEANNE (21)	9 031		9 031	3,55%	456,16 €
BOURBERAIN (21)	11 361		11 361	4,47%	573,85 €
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE (21)	9 657		9 657	3,80%	487,78 €
CHARMES (21)	4 539		4 539	1,79%	229,27 €
CHAUME-ET-COURCHAMP (21)	8 252		8 252	3,25%	416,81 €
CHEUGE (21)	5 029		5 029	1,98%	254,02 €
CUISEREY (21)	2 952		2 952	1,16%	149,11 €
DAMPIERRE-ET-FLEE (21)	6 760		6 760	2,66%	341,45 €
FONTAINE-FRANCAISE (21)	15 305		15 305	6,02%	773,07 €
FONTENELLE (21)	3 455		3 455	1,36%	174,51 €
JANCIGNY (21)	1 332		1 332	0,52%	67,28 €
LICEY-SUR-VINGEANNE (21)	4 465		4 465	1,76%	225,53 €
MAGNY-SAINT-MEDARD (21)	4 518		4 518	1,78%	228,21 €
MIREBEAU-SUR-BEZE (21)	14 176	1 515	12 661	4,98%	639,52 €
MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE (21)	19 510		19 510	7,68%	985,46 €
NOIRON-SUR-BEZE (21)	6 832		6 832	2,69%	345,09 €
OISILLY (21)	4 083		4 083	1,61%	206,24 €
ORAIN (21)	12 375		12 375	4,87%	625,07 €
POUILLY-SUR-VINGEANNE (21)	5 669		5 669	2,23%	286,34 €
RENEVE (21)	4 957		4 957	1,95%	250,38 €
SAINT-AURICE-SUR-VINGEANNE (21)	16 440		16 440	6,47%	830,40 €
SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21)	10 457		10 457	4,12%	528,19 €
SAVOLLES (21)	1 245		1 245	0,49%	62,89 €
TANAY (21)	3 649		3 649	1,44%	184,31 €
TROCHERES (21)	1 497		1 497	0,59%	75,61 €
VIEVIGNE (21)	2 725		2 725	1,07%	137,64 €
CCMF - voierie ZAE	0	2 573	2 573	1,01%	129,96 €
	254 085	5 146	254 085	100%	12 834,00 €

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025**

**Rapporteur :** Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, en l'absence du Président sorti, par vote à main levée, à l'unanimité :

- **Compte financier unique du budget général**  
**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 8 357 575,64 €
  - Recettes : 9 628 722,75 €**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 151 249,94 €
  - Recettes : 725 359,86 €**ACCEPTE** les reports d'investissements suivants :
  - Dépenses : 35 447,09 €
  - Recettes : 148 353,50 €
- **Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »**  
**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 106 792,32 €
  - Recettes : 1 367 302,66 €
- **Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »**  
**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 117 483,89 €
  - Recettes : 117 483,89 €
- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »**  
**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :
 

**Fonctionnement :**

  - Dépenses : 566 976,45 €
  - Recettes : 696 252,81 €

**Investissement :**

  - Dépenses : 721 352,35 €
  - Recettes : 601 353,74 €
- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »**  
**ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :
 

**Par Fonctionnement :**

  - Dépenses : 531 621,06 €
  - Recettes : 658 169,34 €

**Investissement :**

  - Dépenses : 679 683,36 €
  - Recettes : 553 196,26 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »  
**ADOpte** le compte financier unique 2025 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE – Arceau », avec les résultats ci-après :
  - Fonctionnement :**
    - Dépenses : 0 €
    - Recettes : 0 €
  - Investissement :**
    - Dépenses : 0 €
    - Recettes : 0 €

**DIT** que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2026.

#### **14. Taux des taxes locales 2026**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président rappelle que le conseil communautaire du 25 septembre 2025 a validé les taux au titre de l'année 2026 :

○ Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :	11.95 %
○ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :	24.14 %
○ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants	9.91 %
○ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	24,43 %

La loi de Finances de 2026, approuvée par le Conseil Constitutionnel, n'ayant pas modifié les règles de liaison des taux, le Conseil n'a pas à délibérer à nouveau sur ces taux.

#### **15. Convention financière de groupement de commande pour évaluer l'impact de la Venelle sur le débit volumétrique de la Tille et l'impact d'un réaménagement du site dit « Pertes de la Venelle »**

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 43 voix pour et 2 abstentions :

**APPROUVE** la convention financière de groupement de commande pour évaluer l'impact de la Venelle sur le débit volumétrique de la Tille et l'impact d'un réaménagement du site dit « Pertes de la Venelle ».

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **16. Etude sur le risque inondation sur la commune de Renève**

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

**APPROUVE** le recours à DCI Environnement pour la réalisation de l'étude sur la commune de Renève.

**SOLLICITE** le Fonds Vert à hauteur de 50%.

**DEMANDE** au Président d'étudier avec la commune de Renève sa participation sur le reste à charge de cette étude au titre de la gestion des eaux pluviales sur des épisodes de ruissellement ordinaires.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

Le Président souligne qu'il s'agit d'un dossier majeur et à risque, ce qui confirme la nécessité de renforcer les moyens humains de la collectivité dans ces domaines.

R. CHAPUIS estime qu'il n'y a pas que le réchauffement climatique qui est responsable de l'augmentation des épisodes d'inondation et que la nature a beaucoup changé avec aujourd'hui un manque d'arbre et de haies. Il estime que ce n'est pas à l'ensemble de la population de financer ce type de travaux mais à ceux qui en sont à l'origine.

R. De BRETTEVILLE précise que dans l'étude réalisée sur Champagne, il est prévu de remettre des haies et des fascines.

## 17. Produit de la taxe GEMAPI 2026

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2026 pour un montant maximal de 87 000 €.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 18. Attribution des subventions 2026

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

**DECIDE** l'octroi de subventions, inscrites au budget 2026, conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	Prévisions BP 2025	Réalisé 2025	Prévisions 2026	Nombre élèves 2025/2026
<b>211 - affaires scolaires écoles maternelles (65748-211) - 10 €/élève</b>	<b>4 170,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>	<b>3 980,00 €</b>	<b>398</b>
Coopérative scolaire Arceau	320,00 €	370,00 €	330,00 €	33
Coopérative scolaire Beire-le-Châtel	540,00 €	540,00 €	490,00 €	49
Coopérative scolaire Belleneuve	830,00 €	830,00 €	800,00 €	80
Coopérative scolaire Bèze	330,00 €	330,00 €	370,00 €	37
Coopérative scolaire Fontaine	1 000,00 €	1 000,00 €	970,00 €	97
Coopérative scolaire Mirebeau	760,00 €	760,00 €	670,00 €	67
Coopérative scolaire Renève	390,00 €	390,00 €	350,00 €	35
<b>212 - affaires scolaires écoles élémentaires (65748-212) - 10€/élève</b>	<b>6 650,00 €</b>	<b>6 650,00 €</b>	<b>6 360,00 €</b>	<b>636</b>
Coopérative scolaire Arceau	690,00 €	690,00 €	680,00 €	68
Coopérative scolaire Beire-le-Châtel	780,00 €	780,00 €	800,00 €	80
Coopérative scolaire Belleneuve	1 330,00 €	1 330,00 €	1 150,00 €	115
Coopérative scolaire Bèze	380,00 €	380,00 €	370,00 €	37

Coopérative scolaire Fontaine	1 410,00 €	1 410,00 €	1 370,00 €	137
Coopérative scolaire Mirebeau	1 470,00 €	1 470,00 €	1 390,00 €	139
Coopérative scolaire Renève	590,00 €	590,00 €	600,00 €	60
<b>321 - affaires sportives (65748-321)</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	
OISMF	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	
<b>428 - affaires sociales (65748-428)</b>	<b>21 270,00 €</b>	<b>21 270,00 €</b>	<b>21 040,00 €</b>	
Collège Mirebeau (10 €/élève)	4 760,00 €	4 760,00 €	4 520,00 €	452
Collège Fontaine (10 €/élève)	1 510,00 €	1 510,00 €	1 520,00 €	152
OICMF	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>55 090,00 €</b>	<b>55 090,00 €</b>	<b>54 380,00 €</b>	

## 19. Conventions avec l'OICMF et l'OISMF

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**AUTORISE** l'OICMF et l'OISMF à reverser les subventions versées par la Communauté de communes à leurs membres.

**APPROUVE** les conventions attributives de subventions avec l'OICMF et l'OISMF.

**AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir.

## 20. Détermination du coût par élève des écoles du territoire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**APPROUVE** le coût par élève des écoles du territoire à :

- Maternelles : 1 914,61 €
- Élémentaires : 652,55 €

**DIT** que ce montant sera demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes.

**DIT** que ce montant sera utilisé pour le calcul de la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Nicolas à Mirebeau pour le financement de ses classes sous contrat d'association.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## 21. Budgets prévisionnels 2026

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**APPROUVE** la présentation du budget par fonction.

- Budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget primitif (budget général) 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 9 286 622,78 €
- Recettes : 10 052 987,24 €

**ADOPTE** le budget primitif (budget général) 2026, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 1 347 247,19 €
- Recettes : 1 347 247,19 €

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de Côte d'Or et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2026 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

• **Budget annexe déchets ménagers**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe déchets ménagers 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 1 088 948,00 €
- Recettes : 1 429 566,34 €

• **Budget annexe office de tourisme**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Office de tourisme 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 129 808,00 €
- Recettes : 129 808,00 €

• **Budget annexe ZAE de Mirebeau**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 710 717,36 €
- Recettes : 710 717,36 €

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2026, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 738 232,74 €
- Recettes : 738 232,74 €

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2026 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

• **Budget annexe ZAE L'Ordorat à Arceau :**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 658 830,52 €
- Recettes : 658 830,52 €

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2026, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 680 311,90 €
- Recettes : 680 311,90 €

- Budget annexe ZAE En Vacherotte à Arceau :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2026, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2026, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 100 €

## 22. Fongibilité des crédits

Rapporteur : Laurent THOMAS

- Budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal.

- Budget annexe déchets ménagers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget annexe « Office de tourisme ».

- Budget annexe office de tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget annexe « Déchets ménagers ».

## 23. Adhésion au dispositif Pass culture

Rapporteur : Laurent BOISSEROLLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture.

**AUTORISE** le Président à désigner un responsable financier et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## 24. Cession de la parcelle AB 514 à la commune de Mirebeau sur Bèze

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AB 514, d'une superficie de 3 696 m<sup>2</sup>, au profit de la commune de Mirebeau-sur Bèze.

**FIXE** le prix de vente à 15 € HT le mètre carré, soit un montant total de 55 440 € HT, hors frais de notaire à la charge de la commune.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**25. Information sur la trésorerie**

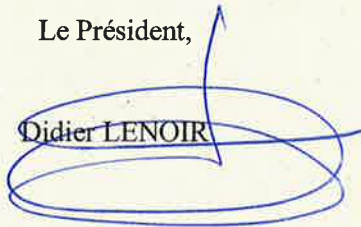
A la date du 5 mars 2026, la trésorerie s'élève à 788 160 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 246 023 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

**26. Questions diverses**

- Date du prochain conseil communautaire + installation du nouveau mandat :
  - **Jeudi 9 avril ou 16 avril 2026 à 19h** à Mirebeau

La séance est levée à 22h35.

Le Président,

  
Didier LENOIR



Le Secrétaire,

Nicolas URBANO

